

*Réunion du 07/07/2019*

# Quel fonctionnement pour une mairie citoyenne ?

## Fonctionnement de l'équipe municipale

Réunion d'information hebdomadaires des élus y compris les conseillers

B12

Un binôme d'adjoints par compétence/ thématique/ service

B13

Elus tournants au bout de 3 ans.

B14

Intégrer le maximum d'élus du conseil municipal au travail de ma mairie.

B15

Mairie et président d'agglo différent

B16

Un poste de maire tournant n'ayant aucun pouvoir décisionnel et animateur des instances de décision citoyenne.

B19

Collégialité au niveau des élus

B20

Fonctionnement collégial de l'équipe municipale et maire tournant ( simple animateur de l'équipe)

B24

Elus qui tournent y compris le maire

B30

Gestion collégiale avec des gestions à deux têtes ( éviter le dvpt des égos et des décisions arbitraires)

B40

Avoir du temps pour l'analyse, le débat/ l'expression des contradictions et la délibération

B43

Privilégier l'intérêt commun et collectif

B47

S'autoriser le tâtonnement

B48

Préparation collective des conseils municipaux

B49

Chaque « compétence » devrait être « accompagnée » par un groupe de travail pour préparer et donner des avis.

B50

Répartition des tâches entre les élus, éviter les cumuls, limiter les délégations aux maires ( président d'agglo)

B51

Création d'une rotation des élu.es pour le grand nombre mesure cet engagement.

B52

Etre extrêmement attentif aux écueils individuels. Par conséquence mettre en place des groupes tournants plus que des individus seuls.

## **Un mode de gouvernement participatif**

B1

Utiliser le monde associatif dans un objectif de coopération/cité/village...et utilisation de leurs connaissances.

B2

Consultation des associations d'utilité publique sur les problèmes qu'ils rencontrent et les aider

B4

Consultation de la population pr les grands projets particulièrement ceux de leurs quartiers en préalable à tte exécution. ( référendum)

B5

Ecouter et entendre les agents en relation avec la population ( écoles, cantines, garderie, service à la population (affaires générales).

B6

Consultation citoyenne sur des situations concrètes, des thèmes précis.

B7

Préparation des projets avec des citoyens (conseil municipal ouvert au dialogue et échange ac ts les élus

B8

Des assemblées citoyennes par quartier (3/4 par an) pour rendre compte de ce qui a été fait et associer à ce qui va être fait, pour former « les habitants à la démocratie »

B9

Associer la population au grand projet de la ville / aggro notamment avant chaque débat budgétaire

B10

Des réunions citoyennes par zone d'habitat et par thème, avec un régulateur, ayant force de proposition : citoyens , élus, services municipaux.

B11

Assemblée citoyenne tournante : force de proposition

B17

Budget pour des projets d'initiative citoyenne. (projet voté par un référendum)

B18

Commissions extramunicipales par compétence avec des représentants des acteurs ( habitants, associations, agents...)

B21

Se donner les moyens d'un fonctionnement réellement participatif

B22

Proposer un mode de gouvernement participatif

B23

Budget participatif : pour des conseils de quartier élus / pour les écoles ( parents, enseignants... ) /

...

B25

S'appuyer sur les associations

B26

Citoyens dans leur quartier

B27

Consulter périodiquement les citoyens : - projet – bilan des taps

B28

Lieu de vie dans la ville pour les habitants où leur parole est entendue.

B29

Proposer une participation au plus près des territoires et des habitants

B31

Consultation des citoyens concernés par les décisions.

B32

Avis/participation citoyenne

B33

Participation des habitants aux projets à mettre en place ( recueil internet, cahier, points de rencontre, mairie... )

B34

Possibilité pr association d'interpeller et apporter compétences en vue d'un projet.

B35

Une codécision systématique pour toutes les décisions significatives

B36

Construction de savoirs stratégiques pour de l'action collective : éducation populaire.

B37

Susciter le désir et confirmer les personnes dans leur capacité à participer.

B38

Des réunions de quartiers qui ne soient des grands messes mais des échanges d'idées et de projets

B39

Consulter les habitants concernés par un projet pour prendre en compte leurs avis.

B40

Avoir du temps pour l'analyse, le débat/ l'expression des contradictions et la délibération

B41

Un débat d'orientation budgétaire bcp plus citoyen avec possibilité d'interpellations des élus par les citoyens

B42

Etre à l'écoute des préoccupation des habitants

B44

Informers la population/ transparence des dossiers et des délibérations ( moyens audio visuels)

B45

Un bilan de l'année écoulée rédigée conjointe par l'équipe municipale et un collectif citoyen institué

B46

Rendre en compte aux citoyens des décisions prises

